

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 28 mars 2019

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jacques BRUNEL.

Absent excusés : M. Jean-Claude RICHARD et Mme Séverine CARTON qui ont donné respectivement procuration à M. Franck CHAUVE et Mme Sandrine VILLENEUVE.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente, en son nom et celui du Conseil municipal, ses condoléances à M. Christian Charrière suite au décès de son frère.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal :

- **APPROUVE, à l'unanimité, les comptes administratifs 2018** concernant
 - . **les différents Sections** : la Bitortie, Gouttemaine, Rambe, Seytive, La Chevalerie Les Bessières, Le Poyol et Vachon ;
 - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Seytive, La Provende 1, La Provende 2, La Provende 3 ;
 - . **le Budget Photovoltaïque** ;
 - . **le Budget Eau** ;
 - . **le Budget Principal.**
- **APPROUVE** les affectations des résultats des différents comptes administratifs 2018.
- **APPROUVE** les Comptes de gestion 2018 établis par le Centre des Finances Publiques de BOEN ;
- **APPROUVE, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2019** concernant les
 - . **les différentes Sections** : La Bitortie, Gouttemaine, Rambe, Seytive, La Chevalerie Les Bessières, Le Poyol et Vachon ;
 - . **les différents Lotissements** : Bellevue, Seytive, la Provende 1, la Provende 2, la Provende 3 ;
 - . **le Budget Photovoltaïque** ;
 - . **le Budget Eau** ;
 - . **le Budget Principal.**
- **MAINTIENT les mêmes taux d'impositions des taxes directes locales qu'en 2018 soit :**

Taxe d'habitation	:	5.39 %
Taxe foncière (bâti)	:	11.44 %
Taxe foncière (non bâti)	:	55.03 %
- **EST INFORMÉ** des différentes délibérations prises dans le cadre du vote du budget :
 - Cotisation du FLU de 0.20 €/habitant, soit une contribution de 340.40 € ;
 - Participation au frais du SIVU Maison de Retraite de 200 € ;
 - Subvention transports scolaires pour le 2^{ème} enfant ou pour distance inférieure à 3 km pour les élèves du Collège et 2 km pour les élèves du primaire ;
 - Prix de revient d'un élève à l'école primaire publique (407.72 €) d'où une participation à l'OGEC, pour 25 élèves de Noirétable, de 10 193.00 € ;
 - Participation des communes voisines aux frais de fonctionnement de l'école publique au titre de la rentrée 2019 (St Julien la Vêtre pour 17 élèves et Cervières pour 3 élèves).
- **DECIDE** la réalisation de 3 emprunts, auprès du Crédit Agricole et pour une durée de 15 ans,
 - 100 000 € pour les travaux au Lotissement la Provende 2,
 - 65 000 € pour la réalisation des deux premières fustes au plan d'eau,
 - 60 000 € pour l'acquisition de l'immeuble 2 rue de la Gare.
- **S'OPPOSE** à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Le Maire, Denis TAMAIN.